

Barème de cotisations pour 2016

Adopté lors de l'AG du 2 juillet 2015

Rappel :

- Des cotisations qui n'ont pas augmenté depuis 2011
- Une fusion des régions qui nécessite de modifier le calcul
- Des cotisations qui représentent entre 80 et 90% du budget du RTES

	Communes et Intercommunalités	Régions	Départements
Moins de 10 000 habitants	180 €		
10 000 à 30 000 habitants	300 €		
30 000 à 50 000 habitants	420 €		
50 000 à 100 000 habitants	650 €		
100 000 à 200 000 habitants	800 €		
200 000 à 300 000 habitants	1 000 €	2500 €	2000 €
300 000 à 500 000 habitants	1 350 €	3000 €	2500 €
Collectivité de 500 000 à 1M hab	2 500 €	3500 €	3000 €
Collectivité de 1 M à 3 M hab	3 600 €	4500 €	3600 €
Collectivité de 3 M à 5 M hab	6 000 €	6000 €	
Collectivité plus de 5 M hab	9 600 €	9600 €	